



bulletin communal de Rioux-Martin
Juillet 2015

■ Le mot du maire

Une nouvelle fois, grâce à la participation des habitants, des associations et des élus municipaux, vous trouverez dans cette édition estivale de *L'écho de l'Argentonne* des informations communales et communautaires.

Tout d'abord, je souhaiterais encore remercier tous ceux qui participent de près ou de loin à la vie de la commune. Cette implication est d'autant plus importante qu'avec l'élargissement voulu par l'Etat des périmètres communaux et intercommunaux (consécutif à l'augmentation des seuils de population), se pose la question de la proximité et des services aux habitants. La conjoncture actuelle est source de déséquilibres sociaux importants. Il est primordial de protéger les personnes les plus fragiles, toutes générations confondues, et de maintenir la cohésion sociale.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin le premier « journal d'infos communautaires ». Il reprend le travail important réalisé par les services sous l'impulsion des élus pour l'harmonisation et la mise en œuvre des différentes compétences.

Cependant, aujourd'hui je m'interroge sur la cohérence de l'Etat qui a imposé la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2014 et qui prévoit maintenant de relever le seuil de 15 à 20 000 habitants. Avec qui devons-nous fusionner demain ?

De plus, afin de répondre à des difficultés de gouvernance, l'Etat incite maintenant au regroupement des communes à l'intérieur des communautés de communes afin de créer des « communes nouvelles ». Ce sujet important pour l'avenir de notre territoire mérite que l'on s'y intéresse. Il serait souhaitable d'en être acteur plutôt que spectateur, mais soyons attentifs et prudents afin de préserver les atouts liés à nos territoires ruraux.

Enfin, comme je l'avais écrit dans le numéro précédent, la baisse de 30 % des dotations de l'Etat pour les communes nous oblige à être encore plus vigilants sur les projets et la gestion communale. Les résultats positifs du bilan financier de l'année 2014 nous permettent encore d'envisager et de réaliser des projets (aménagement du bourg, restauration de bâtiments communaux, restauration des pistes DFCL, aménagement d'aires de stockage pour l'exploitation forestière, entretien de la voirie, église, cimetières...).

Gardons tous le dynamisme actuel afin continuer à bien vivre ensemble à Rioux-Martin.

Je vous souhaite de bonnes vacances, la municipalité et moi-même restons à votre service.

Le Maire, Gaël Pannetier

Coordonnées de la mairie

Depuis le début de l'été 2014 la mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours, soit 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La Mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie le Bourg 16210 RIOUX-MARTIN
Téléphone : 05 45 98 19 04 - Fax : 05 45 98 21 08
e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr
M. le Maire, Gaël Pannetier, est visible sur rendez-vous.
Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie. Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet. Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune. Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail. Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune. Site internet :

www.rioux-martin.monclocher.com

En couverture :

Le jardin de Cairnhill
<http://jardin-cairnhill.tumblr.com/>

Personnages : *Sculpture inspirée par les images de Eadweard Muybridge* de Pamina Stewart

Texte : *Promenade de LONG en LARGE* de Dominique Etna Corbal.



Lutte contre le frelon asiatique

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes, dont notre commune de Rioux-Martin, sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes : piégeage

des fondatrices, recensement des nids, destruction des nids par des désinsecteurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune participe au recensement en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département. Le Département passera commande de la destruction des nids.

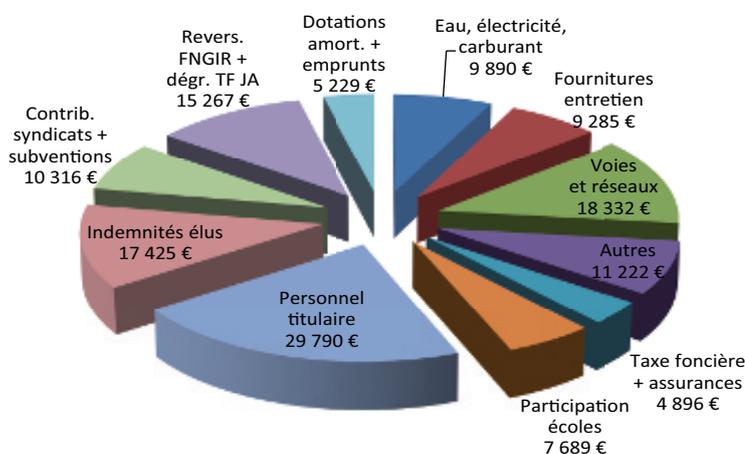
Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.



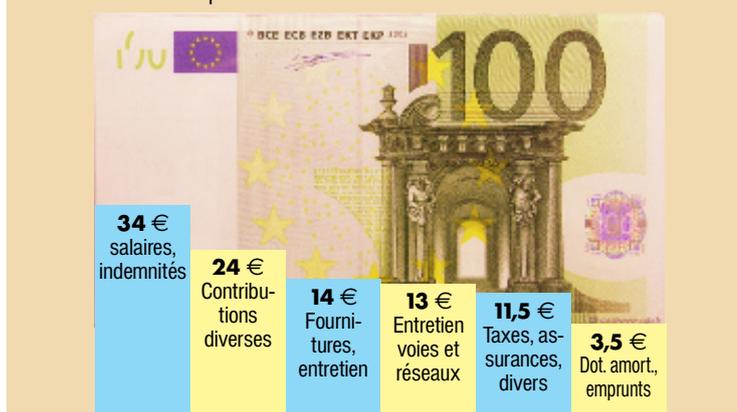
BUDGET

Budget réalisé en 2014, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement année 2014



Répartition sur la base de 100 €



✓ Résultats de l'exercice 2014

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	82 196,46 €	206 577,68 €
Dépenses	165 320,83 €	139 335,75 €
Résultat	- 83 124,37 €	67 241,93 €

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	part affectée à l'investissement	résultat = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année 2014	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur
Investissement	- 8 537,71 €		- 83 124,37 €	- 91 662,08 €
Fonctionnement	220 570,76 €	- 8 537,71 €	67 241,93 €	279 274,98 €
	212 033,05 €		-15 882,44 €	187 612,90 €

La CAF (capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est de 32,55 %. C'est un indicateur de bonne santé financière, car la moyenne est entre 10 et 15 %.

L'endettement de la commune est de 35 466,64 €. Cet endettement correspond au prêt relais pour la construction des bâtiments de la société «Le vent se lève...», dont le loyer couvre la totalité des annuités pour la commune. L'endettement est donc faible.

Budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 357 013 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 289 643 €), a été voté lors de la réunion du 25 mars 2015. Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 6 600 € (5 836 € versés en 2014).

Travaux et achats d'investissement prévus en 2015

(Montants TTC.)

- Constructions, rénovation grange de Chez Martin: 11 300 € (subvention prévue du CG 16: 3 700 €).
- Achat parcelle Piton: 3 500 €
- Plantations d'arbres et d'arbustes: 800 €
- Restauration mur de soutènement de l'ancien cimetière: 10 000 €
- Réseaux de voirie, travaux FDAC 2015: 15 500 €
- Autre matériel et outillage: 500 €
- Aménagement des bâtiments publics (PAVE) et aménagement des bacs poubelles: 10 000 €
- Aménagement sécuritaire des entrées et du bourg, phase 2 et 3 (frais d'études): 4 000 €
- Rénovation des locaux de la mairie (isolation phonique et thermique, plafonds, peinture, mobilier...): 40 000 € (subventions prévues de la Région et du Département pour 18 700 €).
- Restauration des pistes de défense des forêts contre les incendies (DFCI): 91 590 € (subventions accordées par l'Etat pour 27 110.64 € et l'Europe pour 46 161.36 €).

Taux d'imposition 2015

Pour rappel voici les taux des 4 taxes communales en 2014 :

Taxe d'habitation: 8,22 % (16,92 % en 2013 mais depuis 2014 8,70 % sont récupérés par la CDC Tude et Dronne). — **Taxe foncier bâti: 13,44 %**. — **Taxe foncier non bâti: 36,20 %** (1,74 % sont récupérés par la CDC Tude et Dronne depuis 2014). — **CFE** (ancienne taxe professionnelle): **0 %** (depuis 2014 l'intégralité de la taxe, soit 21.75 % sont récupérés par la CDC Tude et Dronne).

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 25 mars 2014, a décidé de ne pas augmenter le taux de 3 taxes communales pour l'année 2015 et a voté les taux suivants :

Taxe d'habitation: 8,22 %

Taxe foncier bâti: 13,44 %

Taxe foncier non bâti: 36,20 %

ELECTIONS EN 2015

Elections des conseillers départementaux (ex conseillers généraux)

Résultats du premier tour (22 mars): Didier Jobit et Christine Labrousse, 31 voix. Alain Rivière et Marylise Vella-Frugier, 24 voix. Nathanaëlle Bergeat et Michel Joubert, 20 voix. David Dumas et Estelle Rodriguez, 18 voix. – Résultats du second tour: Alain Rivière et Marylise Vella-Frugier, 48 voix. Didier Jobit et Christine Labrousse, 47 voix. David Dumas et Estelle Rodriguez, 22 voix. – Pour notre canton, Tude et Lavalette, les deux conseillers départementaux sont M. Didier Jobit et Mme Christine Labrousse.

Nouvelle organisation du Conseil départemental: président, François BONNEAU; vice-présidents, Brigitte FOURÉ, Jérôme SOURISSEAU, Stéphanie GARCIA, Samuel CAZENAVE, Florence PÉCHEVIS, François NEBOUT, Isabelle LAGARDE, Pierre-Yves BRIAND, Marie Henriette BEAUGENDRE, Didier JOBIT (en charge de la voirie).

Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, celle de Guyane et celle de Martinique pour un mandat de six ans. Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées.

Nous appartenons désormais à une nouvelle grande région, dont le chef-lieu est Bordeaux, regroupant Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, dont le nom reste à définir.

Les élections régionales ont lieu au suffrage universel direct et au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.

Un second tour a lieu si aucune liste n'atteint 50% des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent se qualifier au second tour les listes ayant recueilli 10% des voix.

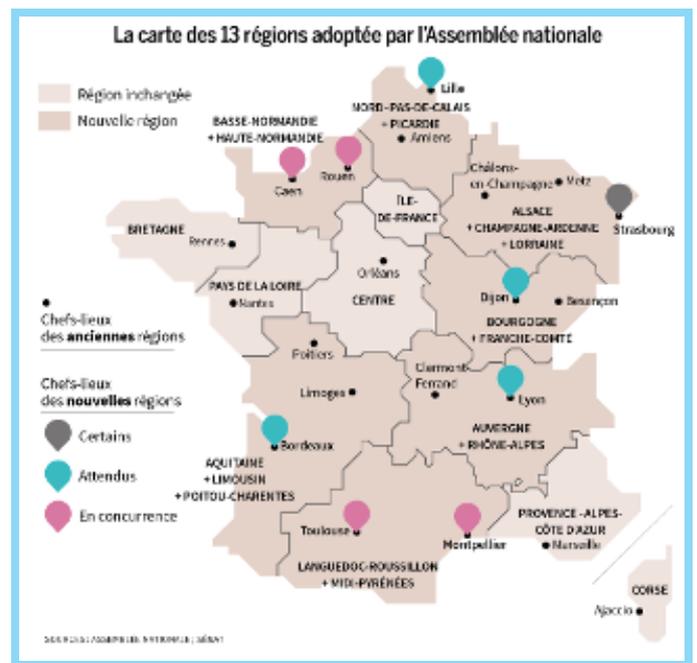
Les listes ayant obtenu au moins 5% peuvent fusionner au second tour avec une liste qualifiée.

Au tour décisif (premier tour si une liste a obtenu 50%, second tour sinon), la liste arrivée en tête reçoit une prime de 25% des sièges alors que le reste des sièges est réparti entre toutes les listes ayant reçu au moins 5% des voix. Ainsi, la prime majoritaire permet à une liste arrivée en tête de disposer d'une majorité de sièges à partir d'environ 33% des voix.

Les sièges sont répartis entre les listes au niveau régional mais, au sein de chaque liste, les sièges sont attribués par section départementale.

Dernière minute.

Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales. Cette loi tend à permettre aux électeurs qui ne se sont pas inscrits sur les listes électorales de leur commune avant le 1^{er} janvier 2015 de voter pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.



Calitom ordures ménagères

A partir du 1^{er} janvier 2016 Calitom ne ramassera plus les sacs poubelle déposés devant les maisons. Il sera impératif de les déposer, la veille de la collecte, dans les conteneurs

calitom SERVICE CLIENT 0800 500 429

PRÉPAREZ-VOUS POUR JANVIER 2016

Nous vous recommandons vivement l'utilisation d'un **BAC CONFORME AUX CONDITIONS DE COLLECTE.**

une collerette droite
un couvercle amovible fixé à la cuve
un volume supérieur ou égal à 120L
deux petites roues

En janvier 2016, seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.

Travaux de voirie

L'année 2015 est encore une année de transition avec le fonctionnement de la CDC Tude et Dronne. Les travaux se réaliseront en maîtrise d'ouvrage déléguée car la compétence voirie ne sera définie par la CDC qu'en 2016.

Quatre sites ont été retenus dans le cadre des travaux FDAC 2015 :

- Une partie de la VC n° 4 «de Rioux-Martin à Mélac»,
- Une partie de la VC n° 32 «de la Broue à la Haute Lande» et une partie de la VC n° 5 «de Bodinot à la Haute Lande»,
- Une partie de la VC n° 106 au «Chiffre»,
- Une partie de la VC n° 132 «Chez Bariot».

Deux autres sites ont été rajoutés à cette liste :

- Début de la VC n° 122 aux «Ecoisais du bourg»,
- Réaménagement de l'accès du local poubelles au-dessus de la Mairie.

Le devis établi par le cabinet Merlin, via la CDC Tude et Dronne, s'élève à 15 455,81 € TTC

La subvention du Conseil départemental s'élèvera à 3 590 € (50% d'un plafond de 7 179,18 € HT, montant fixé en fonction de la longueur de notre voirie communale).

Travaux d'entretien courant réalisés début 2015

Restauration début piste + fossés de la DFCI de la Haute Lande, à la jonction avec le CR 32.

— Route des Ecoisais du Bourg, VC 122: busage sur 18 m, côté Yves-Michel Foucaud (pour les entrées des propriétés, les buses sont à la charge des habitants et posées par la commune).

— Route de Mélac, VC 4.

— Fossé chez Testaud, sur la VC n° 217 et fossé chez Moquet sur la VC 128.

— Fauchage des voies communales (banquettes, fossés et talus) et des chemins communaux et ruraux (environ 3 passages pour l'année).

Restauration des pistes de DFCI

La remise aux normes d'une partie des pistes de DFCI (défense des forêts contre les incendies) avait été décidée en conseil municipal le 20 juin 2014.

2 tranches de travaux sont prévues :

— Tranche 1 (pistes 1, 2 et 4) prévue du 15 juillet au 15 octobre 2015,

— Tranche 2 (pistes 3, 5 et 6) prévue du 15 mai au 15 octobre 2016.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, c'est l'entreprise Sentou qui a été retenue.



Aménagement des entrées et du centre bourg

Les travaux pour l'entrée Sud ont été finalisés en 2014. Les écluses rétrécissent la chaussée à 3,50 m, largeur normalisée pour la circulation des véhicules et poids lourds. Les véhicules hors gabarit, jusqu'à 4,50 m, peuvent rouler sur les trottoirs. Des radars pédagogiques ont été installés par le Conseil départemental sur la place (zone à 30) et au niveau de la mairie (zone à 50).

Début 2015 la commune a végétalisé ces travaux (127 m de haies doubles, et plantations plus basses à l'écluse Nord).

Plus de 150 plants ont été mis en place, paillés et arrosés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente, en association avec Yves-Michel Foucaud, qui a apporté son savoir-faire et qui a fait don de plantes. Les essences utilisées reprennent celles des haies présentes dans le bourg et dans le cimetière paysager : fusain, millepertuis, abélia, laurier, lavande. Des essences variées, qui fleurissent et qui gardent leur feuillage toute l'année pour certaines.

Ces plantations contribueront à faire ralentir les véhicules.

D'autres plantations, plus ornementales, sous le panneau d'entrée Sud du bourg : fougères mâles, juliennes des jardins, monnaies du pape, marquent l'entrée dans notre bourg.

Les tranches 2 et 3 (centre bourg et entrée Nord) seront aménagées l'an prochain, en privilégiant le bâti ancien, l'église classée, les aménagements existants (place, chemins piétonniers).

Ce programme sera validé cette année par les élus, après visite d'autres communes récemment aménagées (Saint-Quentin, Bonnes, Passirac..).

Travaux d'amélioration à la mairie

Dans le cadre du programme de travaux pour la valorisation des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, jardins, préau, salle de réunion, bureaux du premier étage, local du chantier d'insertion PASS Sud Charente, local des associations) le conseil municipal a lancé la réalisation des travaux suivants :

- changement des huisseries (secrétariat de la mairie, hall d'entrée, salle de réunion et bureau du Maire),
- isolation phonique et peinture intérieure de salle de réunion,
- isolation phonique et peinture intérieure de la salle des fêtes,
- peinture du secrétariat de la mairie, des WC, du hall d'entrée, de la cuisine de la salle des fêtes et des portes,
- isolation thermique des combles (cave et grenier) de la mairie,
- changement de l'ensemble du mobilier de la salle de réunion (chaises et tables abattantes).

Les devis pour l'ensemble de ces travaux s'élèvent à un montant HT de 34 094,58 €. Les aides suivantes seront demandées :

40 % du montant HT auprès de la Région Poitou-Charentes (Fonds régional d'intervention locale),

15 % du montant HT auprès du Conseil départemental de la Charente.

Le solde sera autofinancé par la commune.

Plantations « Chez Birot »

Principe des boisements compensateurs : Lisea, concessionnaire de la LGV, a défriché 379 ha de bois en Charente. Il est prévu des boisements compensateurs selon le principe suivant : 1 ha compensé pour 1 ha défriché. Les parcelles retenues sont prises en charge pendant trois ans.

Dans le cadre de ce programme, les terrains communaux suivants seront reboisés : une partie des parcelles D 1090, D 1094, D 1095 et D 1096 situées « Chez Birot », d'une superficie de 7 ha 61 ca, actuellement en prairie et lande et non exploitées.

Sur les 15 hectares du site, la moitié sera replantée d'essences variées, avec des îlots de feuillus dans les plantations de résineux. L'autre moitié des parcelles sera conservée en prairie. La haie naturelle, composée de feuillus, en bordure de route, sera conservée, et un espace libre entre la haie et le boisement permettra la circulation des engins d'entretien et le passage des randonneurs.

Après analyses de sol, il est proposé de diversifier les essences forestières pour ces boisements : 5 ha 43 en Pin maritime sur les sols les plus pauvres, avec îlots de feuillus, 1 ha 74 en Pin taëda sur les sols moyennement riches, en conservant l'îlot boisé existant, 0 ha 44 en Chênes sessiles sur les sols les plus riches.



Restauration des lampadaires

Le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16) a depuis quelques mois restauré l'ensemble du parc des lampadaires de la commune. Les lampadaires ont été décapés, nettoyés et repeints de la même couleur : lie de vin (en accord avec l'Architecte des bâtiments de France).

Défibrillateur et détecteurs de fumée

En février 2015, la municipalité, en partenariat avec la société « Cardiac Science », a organisé une formation sur l'utilisation de notre DAE (défibrillateur autonome externe), récemment installé sur le parvis de la mairie.

Une vingtaine de personnes, très intéressées, ont participé à cette réunion qui a permis de mieux appréhender l'utilisation et les conditions de mise en situation de cet appareil, à utiliser en cas de problèmes cardiaques.

En avril 2015, la municipalité, en partenariat avec Pascal Andrieu, lieutenant chef du centre de secours de Chalais, a organisé une réunion d'information sur les DAAF (détecteurs avertisseurs autonomes de fumée). Une dizaine d'habitants sont venus s'informer sur ces détecteurs (obligatoires dans les maisons depuis peu).

Chasse aux œufs le lundi 6 avril 2015



En ce lundi de Pâques et pour la première année, la municipalité de Rioux-Martin a organisé une chasse aux œufs, pour les enfants de la commune, dans les jardins de la mairie.

Enfants et parents ont récolté une centaine d'œufs, cachés un peu partout dans les jardins.

La collecte a ensuite été partagée, et un apéritif a clôturé cette matinée.

Repas de village le 14 juin 2015

Environ 80 convives, habitants de Rioux-Martin et amis, jeunes et moins jeunes, enfants du pays, étrangers, nouveaux arrivants se sont retrouvés le dimanche 14 juin pour la troisième édition du repas de village, dans les jardins de la mairie. La



municipalité a allumé le four à pain la veille, installé tables et bancs et offert l'apéritif.

Chacun, venu avec une de ses spécialités culinaires (tartes salées, sucrées, quiches, cakes, salades, petits pains, viandes, gratins, fromages), froides, cuites ou à faire cuire dans le four à pain, a pu découvrir les spécialités de ses voisins. Un buffet riche et copieux a ainsi été partagé par tous.

L'après-midi s'est poursuivi avec des promenades en calèche assurées par l'association ATRAIT, le jeu du molkky, échanges entre voisins

La commune remercie vivement tous les participants pour cette journée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Rendez-vous est pris pour l'an prochain !



Rendez-vous aux jardins les 5, 6 et 7 juin 2015

Dans le cadre de la journée nationale Rendez-vous aux jardins, deux jardins étaient ouverts sur notre commune :

“ Cairnhill

Chez Bariot. Tél : 05 45 78 73 31

Site internet : <http://jardin-cairnhill.tumblr.com/>

Situé sur le flanc d'une colline avec vue sur le clocher de Rioux-Martin, le jardin de Cairnhill est bordé par un ruisseau et une rivière. C'est dans ce cadre pittoresque que l'artiste Joss Burke a commencé ce jardin paysager, de style anglais, en mettant l'accent sur les plantes mellifères.



“ Les Jardins de la Lézardière, ouvert en juin et septembre sur rendez-vous

Le Bourg, tél : 05 45 98 14 04 ou 06 28 27 55 04

Site internet : <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

Dans un écrin de verdure, niché au cœur du village, le visiteur déambule dans une partie sauvage puis dans un petit jardin de curé avec ses carrés d'aromatiques rares et ses légumes oubliés. Ici et là, des petits recoins ombragés offrent aux visiteurs un charme particulier.

Plus de 300 visiteurs cette année !

Nouveauté : le potager en lasagne. Pour un potager luxuriant et sans trop d'efforts, il existe la technique du jardin en lasagnes. Quelques planches, des couches successives de déchets de tonte, compote et autres, disposés en andain suffisent à créer un lit de nutriments ultraconcentrés pour des végétaux en pleine santé et qui poussent plus rapidement !



L'association « Un Autre Regard en Argentonne »



“ Randonnée et repas du brin d'aillet le 1^{er} mai 2015

Environ 75 courageux randonneurs se sont rassemblés sous le préau de la commune, point de départ des deux circuits de 8 et 12 km, à travers la campagne et les paysages boisés de Rioux-Martin, sous une pluie battante. Les deux groupes ont été guidés par Jacques Vessière et par M. Lucia.

Les randonneurs, quelque peu trempés, rejoints pour le repas par autant de gourmands, ont pu ensuite partager le traditionnel repas du brin d'aillet (grillons, aillet, omelettes à l'oseille et à l'aillet, camembert et fraises) dans la salle des fêtes. Environ 130 personnes, soit davantage que l'an dernier malgré un temps plus qu'humide, ont pu déguster ce repas issu de produits locaux et concocté par les bénévoles de l'association.

“ Manifestations à venir

Concert de musique classique dans l'église de Rioux-Martin, le dimanche 27 septembre 2015, avec l'ensemble à cordes d' « Arpeggione ». Concert gratuit.

Notre association a décidé d'avoir « un autre regard », aussi la foire automnale du 1^{er} dimanche d'octobre se transforme et évolue. Elle aura lieu le samedi 3 octobre 2015, à partir de 15 h dans les jardins de la mairie de Rioux-Martin. L'accent est mis sur l'artisanat et les producteurs locaux exclusivement. L'après-midi sera animée par un circuit de randonnée et de découverte libre, autour du bourg de Rioux-Martin, avec découverte du patrimoine bâti et naturel de la commune. Un marché des producteurs de pays vous permettra la restauration sur place dans la soirée.

Renseignement et inscriptions: Mme Joëlle Chapron au 05.45.98.29.23 (heures des repas).



L'association ATRAIT

Compte rendu d'activité 1^{er} semestre 2015

Début 2015 nous comptons 21 adhérents: 3 sympathisants, 6 familles et 12 individuels.

L'assemblée générale, suivie du partage de la galette des rois, a été organisée le 13 février 2015, en présence des adhérents, du maire de la commune et des associations qui nous aident pour nos manifestations.

Nos objectifs pour l'année 2015 sont les suivants:

- poursuite de l'amélioration de la sécurité: licence obligatoire, passage des galops, achat et port de casques, modification du règlement;
- meilleure reconnaissance au niveau départemental en participant aux réunions et aux formations du CDTE16, en organisant ou en participant à des compétitions et à des randonnées, et en participant activement à la vie locale (Jumping, fête d'Yviers, manifestations communales);
- poursuite de l'entretien et de l'amélioration du site et des prairies appartenant à la commune;
- accueil des randonneurs équestres et valorisation des circuits de randonnée du Sud Charente.

Randonnée équestre à Brie-sous-Chalais le 17 mai 2015

Une vingtaine de cavaliers et une demi-douzaine d'attelages ont découvert les chemins du Sud Charente, autour des communes de Brie-sous-Chalais, Saint-Laurent-des-Combes et Châtignac. Le circuit, d'une vingtaine de kilomètres, dans les bois, les champs, sur les crêtes a conquis tous les participants.



Les bénévoles de l'association ont accueilli les cavaliers et meneurs, fléché et défléché le parcours, assuré la sécurité et le ravitaillement.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un apéritif, offert par le CDTE 16, suivi d'un pique-nique.

Compétition de TREC attelé le 28 juin 2015

Dix ans après le dernier TREC (Technique de Randonnée Equestre de Compétition) attelé, organisé à Rioux-Martin en 2005, notre petite commune du Sud Charente a accueilli la finale régionale de TREC attelé de Poitou-



Charentes. 13 attelages de toute la région étaient engagés sur cette compétition.

ATRAIT a pu compter sur l'aide de la commune de Rioux-Martin, des associations communales Un Autre Regard en Argentonne et PASS Sud Charente, les associations ASCAC et Pas et Galop en Haute Saintonge. Au total 50 bénévoles ont œuvré toute la journée: accueil, sécurité, juges sur les parcours, restauration, calculs, remise des prix Merci à tous!

Après le parcours d'orientation du matin (20 km sur les communes de Rioux-Martin et d'Yviers), le repas du midi, servi sous le préau et privilégiant les produits locaux, a permis à tous, bénévoles et compétiteurs, de récupérer quelques forces.

Ce fut ensuite le parcours en terrain varié, dans les prés derrière la mairie, avec 16 obstacles à enchaîner dans un temps imparti, et enfin la remise des prix.

Les vainqueurs de chaque catégorie:

- Club élite solo: Jean Marie bichon et Benjamin Arfi
- Club élite poney: Cédric Lafage et Pierre Silanès, pour l'association ATRAIT!
- Club élite paire: Daniel et Marie-Thérèse Guillon
- Club élite team: Michel Auriault, Romane et Yann Platon.



Prévision manifestations 2^e semestre 2015

7 au 9 août 2015: baptêmes en calèche et remise des prix, lors du Jumping International du Sud Charente à Chalais.

Septembre 2015: participation à « Charmant à Cheval ».

Samedi 3 octobre 2015: promenades en calèches lors du marché automnal de Rioux-Martin.

Mi-décembre 2015: participation au Noël des enfants de la commune de Rioux-Martin..

PASS SUD CHARENTE ET SIAH SUD CHARENTE

PASS Sud Charente

Cette année, le chantier d'insertion PASS Sud Charente, basé à Rioux-Martin, a souhaité développer et renforcer ses activités, en faisant l'acquisition de matériel spécifique pour l'entretien des espaces naturels sensibles.

Cette opération est axée sur trois besoins essentiels pour notre structure, suite à un travail en commun avec nos partenaires locaux, financiers et institutionnels.

Tout d'abord, il répond à un besoin de professionnalisation de la structure par l'acquisition de matériels performants et plus adaptés aux activités du chantier, pour l'entretien des espaces naturels, qui représentent environ 50 % de l'activité du chantier. L'acquisition de ce matériel permet aux salariés de travailler de manière plus efficiente. C'est aussi pour les salariés le moyen de découvrir et d'acquérir de nouvelles compétences sur du matériel performant, au travers de formations qualifiantes et professionnalisantes.

De plus, ce projet répond à un besoin de développement de l'activité dans les espaces naturels afin de répondre à de nouvelles demandes. Il permet également le développement de l'activité du chantier, afin de conquérir de nouveaux marchés et de prétendre à de nouvelles prestations, en vue de développer notre activité partenariale, et d'améliorer l'autonomie financière du chantier.

Enfin, il répond à un besoin d'amélioration de la sécurité au travail des salariés du chantier ainsi que de leurs conditions de travail, en diminuant la pénibilité des tâches à réaliser.

Pour cela, le chantier d'insertion a fait l'acquisition du matériel suivant :

- Un micro tracteur avec un poste inversé, de faible portance, grâce à ses pneus basse pression, équipé d'une fourche (godet - grappin) pour manutentionner et gérer les matériaux et d'un broyeur attelé,
- Une remorque de transport,
- Matériel de sécurité et vêtements de travail.

Par ailleurs, des formations pour les salariés en insertion ont été mises en place (CACES).

Le coût réel de l'opération est de 59 319,98 € TTC. Des subventions à hauteur de 80 % ont été obtenues (Europe, Etat, Région et Crédit Agricole). Les 20 % restant seront autofinancés par PASS Sud Charente.



SIAH Sud Charente

Suite aux travaux de restauration hydromorphologique, le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Sud Charente bassins Tude et Dronne a procédé à une pêche électrique d'inventaire sur le cours de l'Argenton le mardi 9 juin à Rioux-Martin. Le bilan de cette pêche atteste d'une richesse des peuplements piscicoles plus abondante.



« Par rapport aux recensements effectués il y a deux ans, nous notons la présence de onze espèces de poissons, dont quatre nouvelles », se réjouit Gaël Pannetier, technicien de rivière et responsable du projet. Truites farios, ablettes, gardons, loches, écrevisses, les pêcheurs présents ont constaté une population de poissons plus dense et à la fois plus diversifiée. « Cette pêche permet également de mesurer l'efficacité des aménagements piscicoles effectués depuis trois ans », explique Joël Boniface, président du Syndicat. Pour Gaël Pannetier, l'efficacité de ces aménagements n'est pas une surprise. « Des travaux de ce type permettent le maintien des zones d'alimentation, de reproduction et de repos. »

Ce sont les membres de la fédération de pêche de la Charente qui ont procédé à cette pêche soumise à un protocole très strict et uniquement autorisée dans le cadre d'études. Endormis par un courant électrique et poussés de l'aval vers l'amont, les poissons bloqués par un filet barrage ont été capturés à l'épuisette. Chaque poisson a été identifié, mesuré et pesé avant d'être remis à l'eau en bonne santé.

(Photos Sud-Ouest, texte Charente Libre)

“ Canicule et chaleurs extrêmes

☛ Pendant une vague de chaleur

Maintenir le corps frais :

- habits amples, légers, clairs. Préférer le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration,
- boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif. De l'eau essentiellement, des fruits pressés éventuellement. Jamais d'alcool. Eviter sodas, boissons à forte teneur en caféine (diurétiques),
- utilisation de ventilateur et brumisateur. L'usage simultané est le plus efficace : brumiser d'abord les parties découvertes puis ventiler les parties mouillées avec le ventilateur manuel. A répéter autant de fois qu'on le veut, dès qu'on est sec,
- utilisation répétée des douches fraîches (mais pas froides),
- si l'habitation ne peut pas être rafraîchie prévoir de passer plusieurs heures par jour, chaque jour, dans un endroit frais, proche de son domicile et repéré à l'avance,
- dans tous les cas, respecter si possible l'heure de la sieste pendant les heures les plus chaudes, se reposer, dans un lieu frais.

Alimentation : préférer les fruits et légumes crus et les plats froids.

Limitez au maximum votre activité physique : proscrire tout effort, reporter ce qui est urgent aux heures fraîches, mouiller son T-shirt et sa casquette avant de les enfiler, les laisser sécher sur la peau. On peut aussi s'asperger d'eau, régulièrement, si l'on est obligé de travailler.

Garder des relations sociales régulières : appeler les membres de sa famille au téléphone, demander l'aide de ses voisins. Proposer son aide aux plus fragiles : soyons solidaires face à une menace collective.

**Référente canicule
sur la commune de Rioux-Martin :**
Marie-Claire MAIS, tél : 05 45 98 19 02

“ Lapins

La commune de Rioux-Martin est confrontée à un problème récurrent de surpopulation de lapins de garenne, à proximité du bourg de Rioux-Martin, aux lieux-dits Bois Guichard et les Ecosais du Bourg. Ces animaux causent de nombreux dégâts dans les jardins des particuliers et autour des bâtiments communaux. A cause de la proximité des maisons, ils ne peuvent être chassés de manière traditionnelle par la société de chasse présente sur notre territoire (Saint Hubert Club Chalaisien).

Un arrêté du 16 juin 2015 de la direction départementale des territoires de la Charente, affiché en mairie, classe nuisible le lapin de garenne sur 43 communes charentaises, dont Rioux-Martin. Cela permettra de mieux contrôler la population de ces animaux.



Ce qui change au 1^{er} juillet 2015

☛ **Modulation des allocations familiales :** les barèmes des allocations familiales et de la majoration pour âge dont les montants vont varier en fonction des revenus des ménages entrent en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2015.

☛ **Revalorisation des allocations chômage :** les allocations chômage sont revalorisées de 0,3% au 1^{er} juillet 2015, l'allocation minimale passant à 28,67 € par jour et la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) passant à 11,76 € par jour.

☛ **Complémentaire santé :** les personnes ayant utilisé l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) bénéficieront à compter du 1^{er} juillet 2015 du tiers payant intégral et de l'exonération du paiement des participations forfaitaires et des franchises. L'ACS est réservée aux personnes qui ne bénéficient de la CMU-C mais ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

☛ **Sécurité routière :** au 1^{er} juillet 2015, les écouteurs, les oreillettes et les casques audio seront interdits au volant et au guidon. Le taux d'alcool autorisé dans le sang passera de 0,5 à 0,2 g/l pour les nouveaux conducteurs.

☛ **Aires de jeux pour enfants :** c'est à partir du 1^{er} juillet 2015 qu'il va être interdit de fumer dans les aires de jeux pour enfants.

☛ **Pharmacies en ligne :** les pharmacies en ligne autorisées sont dans l'obligation d'afficher un logo européen sur toutes les pages de leur site web dédiées à la vente de médicaments.

☛ **Services à la personne :** à partir du 1^{er} juillet 2015, les prestataires de services à la personne (entrepreneur individuel, personne morale de droit privé ou de droit public) ont de nouvelles obligations en matière d'information du consommateur.

☛ **Permis de chasse :** les montants des redevances ont été fixés pour la nouvelle saison de chasse dans un arrêté publié au Journal officiel du 6 mai 2015.